



**SEMMARIS**  
**(Société d'Economie Mixte du Marché de Rungis)**

En 2003, la Semmaris, gestionnaire du Marché International de Rungis, a adhéré au **Pacte Mondial** et souhaite renouveler cette adhésion à l'issue des deux années écoulées.

Rappelons que le **Marché International de Rungis est le plus grand marché de gros au monde pour les produits frais**. Sur cet ensemble de 232 hectares sont établies près de 1400 entreprises employant 13 000 personnes et générant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 7,1 milliards d'euros. 22 000 clients sont répertoriés et viennent régulièrement, soit un flux annuel de plus de 2 millions de tonnes de produits alimentaires frais, auxquels s'ajoutent fleurs, plantes et autres produits de l'horticulture.

La préoccupation majeure de la Semmaris est une gestion la plus respectueuse possible de l'environnement, qui va de pair avec la qualité sanitaire des produits qui y sont vendus. Rappelons qu'environ 80 000 tonnes d'emballages et de déchets solides sont générées annuellement sur le site en raison des activités de négoce et de transformation. Cela correspond approximativement à la production de déchets d'une ville de 200 000 habitants.

**Dans ce cadre, la Semmaris entend respecter les principes 8 et 9 du Pacte Mondial relatifs à l'environnement.**

Les actions menées concernent :

- la collecte sélective des déchets ;
- la mise en place de deux centres de tri spécialisés pour valoriser les déchets ;
- la limitation des quantités traitées par l'usine d'incinération établie sur le site ;
- la qualité de l'air au sortir des fumées de cette usine ;
- les règles d'assainissement sur le marché, faisant l'objet d'un règlement particulier approuvé en 2004 par l'autorité préfectorale.

*Cette fiche développe plus particulièrement les actions menées en matière de protection de l'atmosphère sur la période 2006.*

L'usine d'incinération des déchets située sur le domaine du marché de Rungis fonctionne dans le cadre du Syndicat intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets (SIEVD) dont la Semmaris est le partenaire.

Les déchets du marché qui ne peuvent pas être recyclés (cf. précédente communication) sont conduits à l'usine d'incinération aux investissements de laquelle participe la Semmaris.

Cette usine est déjà aux normes pour 90% des polluants. C'est entre autres le cas pour les **dioxines et furanes** qui sont traités depuis 2000, avec 5 ans d'avance sur la réglementation qui a fixé les normes à appliquer à partir de 2006/2007.

L'investissement qui aboutira fin 2006 début 2007 concerne la réduction du taux *d'oxydes d'azote (Nox)*.

Rappelons que le dioxyde d'azote est un gaz irritant qui altère les fonctions pulmonaires et accroît la réactivité bronchique. Chez les enfants, on observe l'augmentation de la sensibilité des bronches aux infections microbiennes ; chez les asthmatiques, la fréquence et la gravité des crises d'asthme sont augmentées.

***La transcription en droit français des Directives européennes concernant le traitement des oxydes d'azote fixe la norme à atteindre au 31 décembre 2006 à 200 mg par N/m3*** (la norme est actuellement de 350 mg par N/m3).

Toutefois, le ***Plan de Protection de l'Atmosphère en Ile-de-France (PPA)***, en cours d'enquête publique, adopte une norme beaucoup plus stricte pour la petite couronne parisienne puisqu'elle ***demande de passer à 80 mg par N/m3***.

SIEVD et Semmaris ont décidé de s'insérer dès à présent dans ce plan de protection. C'est donc un investissement de 21,8 millions d'euros HT, dont 19,5 millions d'euros de travaux qui sera réalisé par le SIEVD pour la période 2005/2006, avec entrée en fonctionnement de la nouvelle unité de traitement début 2007.

Le financement de ces travaux fait intervenir :

- le SIEVD pour 53,2% (11 589 000 €) ;
- ***la Semmaris pour 39,5% (8 611 000 €) ;***
- la région Ile-de-France pour 7,3% (1 600 000 €).

A l'issue de cet investissement, le SIEVD et la Semmaris auront largement appliqué les normes fixées par la réglementation et totalement respecté le Plan de Protection de l'Atmosphère en Ile-de-France.